

## Travaux de la Lieutenance

(Ouest-France 21 janvier 2015)

La restauration de la bâtisse, indissociable du Vieux-bassin et symbole de Honfleur dans le monde entier, vient enfin de débiter. Rendez-vous dans trois ans pour la visiter !

Plusieurs artisans, maçons, tailleurs de pierre ou encore charpentiers devront oeuvrer en plusieurs temps : « Cette première tranche de travaux va durer six mois, explique Agnès Maurugeon, directrice des services techniques de la ville. Les artisans vont traiter toute la charpente, la toiture et les différentes parties du bâtiment en parallèle, en tournant autour du bâtiment. »

En juin, ils démonteront la palissade et les échafaudages le temps de l'été, avant de reprendre possession du lieu d'octobre à juin 2016.

**Honfleur-infos.com 21 novembre 2014**

Annonce du maire, Michel LAMARRE, en conseil municipal

« A ce propos, Michel Lamarre rappelle que la Lieutenance appartient désormais aux honfleurais, chose qui n'était pas le cas auparavant. « *La Lieutenance a été acquise par la ville en 2004 au prix de 330 000 euros. C'est grâce à cet achat que la Lieutenance est devenue propriété de la ville de Honfleur* » Mais en achetant cet édifice qui caractérise si bien Honfleur, on en prend certes la responsabilité du bâtiment, mais aussi et surtout on prend l'entretien de ce bâtiment classé aux monuments historiques. A ce titre, la municipalité à elle seule ne peut prendre en charge l'ensemble des travaux de restauration qui devraient atteindre au bas mot, plus de 2 millions d'euros.

Le FRAC devrait financer à hauteur de 40%, le Conseil Général à hauteur de 25% et la région à hauteur de 10%. L'appel d'offres vient donc de se terminer et les travaux de restauration sont prévus démarrer à la fin de cette année et se dérouleront en trois phases en raison de l'importance du chantier. Ainsi dès le mois de décembre, la première tranche concernera les travaux de maçonnerie sur les secteurs Est et Sud du bâtiment, les façades et la capitainerie, le traitement de la Mérule, les eaux de pluie la restauration de la voûte et de la terrasse haute.

La seconde tranche, dont la date des travaux n'a pas été arrêtée, concernera la restauration du clos et du couvert, la modification des baies en façade la restauration des charpentes, le bardage, les planchers et les menuiseries extérieures. En fin la troisième et dernière tranche se consacrera à l'achèvement du clos et du couvert aux aménagements intérieurs, à la restauration des planchers et lambris mais aussi à la restauration de la tourelle et de l'escalier menant à la tourelle.

Un dossier qui a fait l'unanimité et les élus ont autorisé le maire à signer les documents relatifs à ce dossier. »